

## Décision attributive d'une subvention

### Le président,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et L712-3 ;  
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment l'article 9-1 ;  
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;  
Vu la délibération n°2025-102 du conseil d'administration du 15 décembre 2025 relative à la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président en matière d'octroi de subvention à hauteur de 10 000€ maximum ;

### Arrête

#### Article 1. Objet et montant de la subvention

Il est attribué à l'Association étudiante Gacolytes de Pontivy dont le siège social est à IUT de Pontivy – Allée des Pommiers - 56 300 PONTIVY, avec la référence de publication des statuts au Journal Officiel : 1543 JO du 31/01/1998

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 794 €,

Pour l'animation et l'organisation de l'événement Gac'All Star pour les étudiants de l'IUT de Pontivy.

C'est l'IUT de Lorient-Pontivy qui supporte la charge de la présente subvention.

#### Article 2. Modalités de versement de la subvention

La subvention est versée, à compter de la présente décision, en totalité, exclusivement au bénéficiaire, qui ne peut la reverser, en tout ou partie à un tiers.

Le versement de la subvention de l'université sera effectué par virement de compte à compte. Un RIB/IBAN valide doit impérativement être transmis, à l'appui du dossier.

#### Article 3. Subvention sous conditions (le cas échéant)

Si l'octroi de la subvention est conditionné à la réalisation d'un état d'avancement, préciser les conditions d'utilisation et les conditions de reversement éventuel.

#### Article 4. Publication

La présente décision fait l'objet d'une publicité dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.



## Article 5. Exécution

Le responsable de crédits à l'initiative de la présente décision et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

David MENIER

Signé électroniquement par David  
Menier  
Date de signature : 09/04/2026  
Qualité : Le Président

